

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 30 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 21, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Monsieur Daniel TREMEE, Monsieur Alain DEFLISQUE, Madame Nadine FAUCHER, Monsieur Sébastien SIMON

Absents : Madame Sandrine CHAZOULE, Madame Brenda WALTER, Monsieur Thomas FAGEOLE, Madame Françoise FOURNIVAL, Alexandra ROUSSEYRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2025

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Monsieur Alain MAGNE, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire retrace l'historique et dérouler des deux demandes de permis de construire : PC01500623M0011 et PC01500623M0012, considérant la complexité et la demande de Monsieur le préfet de bien vouloir procéder au retrait des deux arrêtés d'autorisation de permis de construire puisque conformément à l'article L.424-5 du Code de l'urbanisme la demande de retrait aurait dû intervenir dans un délai de 3 mois à compter de leur délivrance. A ce jour la date étant dépassé Monsieur le Maire propose de prendre un avocat afin de guider et défendre la commune dans cette affaire, il nomme le Cabinet TEILLOT & Associés Maître Chloé MAISONNEUVE à CHAMALIERE

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre différents comptes du budget d'investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- Le programme de voirie 2025 par l'entreprise BERGHEAUD
- La Demande de lampe d'une habitante de Montclard
- La mise en route de l'Autolaveuse
- L'achat de l'armoire frigorifique pour la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 21h30